La Chancelière
de la République Fédérale d'Allemagne

Le Président
de la République Française

Paris, le - 3 SEP. 2015

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Premier ministre,

L'afflux de migrants d'une ampleur inégalée est un grand défi pour l'Europe. Elle doit agir de manière décisive et conformément à ses valeurs pour faire face à cette situation.

Un grand nombre de ces hommes et femmes, souvent avec leurs familles, fuient la guerre et les persécutions et ont donc besoin de la protection internationale. L'Europe se doit de protéger ceux pour qui elle est le dernier espoir.

D'autres tentent d'améliorer leurs conditions matérielles par des voies irrégulières. Ils doivent être raccompagnés dans leurs pays d'origine, dans la dignité.

Au sein de l'Europe, notre approche doit se fonder sur la responsabilité de chaque Etat membre et sur la solidarité de tous. L'Europe doit soutenir les Etats membres qui font actuellement face à ces mouvements de populations. Elle doit s'assurer que les personnes nécessitant une protection internationale sont accueillies conformément aux normes internationales et européennes. Les demandeurs d'asile devraient être mieux répartis entre tous les Etats membres et non se concentrer sur un nombre limité de destinations.

Monsieur Donald TUSK
Président du Conseil européen

Monsieur Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission européenne

Monsieur Xavier BETTEL
Premier ministre du Luxembourg

En même temps, un soutien important doit être apporté aux pays d'origine et de transit afin de stabiliser les populations et de dissuader autant que possible les personnes de risquer leur vie en entreprenant des déplacements périlleux. A cet égard, il convient de renforcer globalement notre coopération pour accroître notre aide humanitaire, lutter contre la traite d'êtres humains, améliorer la gestion des frontières et s'attaquer aux causes fondamentales des migrations.

L'Union européenne a adopté un certain nombre d'initiatives et de décisions significatives au cours des derniers mois. Il s'agit à présent de les mettre en œuvre intégralement et sans délai. Là où c'est nécessaire, des actions complémentaires doivent être décidées dès que possible. Nous soutenons les mesures suivantes :

- la création de dispositifs d'accueil (« hotspots ») en Italie et en Grèce doit être accélérée afin de garantir dès que possible l'identification, l'enregistrement, le relevé d'empreintes digitales des migrants, la détermination du besoin de protection internationale et, le cas échéant, le retour dans le pays d'origine. Ils doivent être pleinement opérationnels au plus tard avant la fin de l'année. La Commission et les agences compétentes de l'Union européenne devront fournir tout le soutien nécessaire. L'Allemagne et la France sont disposées à apporter leur expertise dans ce contexte. La Commission devrait être prête à étudier la création de nouveaux dispositifs d'accueil dans d'autres Etats membres ;

- tous les États membres doivent respecter et mettre en œuvre les règles du régime d'asile européen commun, tant en ce qui concerne les procédures que les normes en matière d'hébergement et de prise en charge des réfugiés. Nous appelons la Commission à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour s'assurer que ces règles sont uniformément respectées. Elle devrait formuler rapidement de nouvelles orientations (y compris à partir des bonnes pratiques des Etats membres) afin d'améliorer les procédures d'asile. Nous invitons la Commission à examiner les étapes permettant de rapprocher encore les réglementations nationales en vue d'un système d'asile européen unifié à terme ;

- les personnes en besoin manifeste de protection internationale doivent être réparties équitablement et dans un esprit de solidarité entre les Etats membres. Au-delà des décisions prises en juin et en juillet, et dans le contexte de cette situation exceptionnelle, nous invitons la Commission à soumettre une proposition complémentaire pour un mécanisme permanent et obligatoire de relocalisation concernant ces personnes ;

- le retour des migrants irréguliers doit être appliqué de manière effective. Des interdictions d'entrée doivent être émises et mises en œuvre dans le Système d'information Schengen. Les dialogues de haut-niveau avec les principaux pays d'origine et de transit de migrants irréguliers, sous l'égide de la Haute Représentante, doivent être intensifiés d'urgence. Tous les outils doivent être mobilisés afin de promouvoir la réadmission des migrants en situation irrégulière dans les pays d'origine et de transit. Les accords de réadmission doivent être finalisés rapidement lorsque des négociations sont engagées ou lorsqu'il n'existe pas d'accord de ce type entre l'Union européenne et des pays d'origine importants. Dans ce contexte, nous avons besoin d'un lien plus ciblé avec des mesures dans les domaines de la politique étrangère, de la politique de voisinage et de la politique de développement, dans l'objectif de conclure de nouveaux accords de réadmission et de mettre en œuvre les accords existants, et de fournir le soutien nécessaire à nos partenaires ;

- afin d'assurer une démarche cohérente à l'échelle de l'Union européenne ainsi qu'une base uniforme pour les décisions des autorités nationales en matière d'asile, nous devons établir une liste commune de pays d'origine sûrs. La Commission devrait soumettre une proposition pour l'établissement d'une telle liste, fondée sur une évaluation commune des situations dans les pays-tiers concernés, qui devra être régulièrement mise à jour. Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, notamment les Balkans occidentaux, devraient être désignés comme pays d'origine sûrs, dès lors qu'ils assurent la stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme et le respect et la protection des minorités, conformément aux critères de Copenhague ;

- plusieurs pays, notamment la Turquie, la Jordanie et le Liban, ont déployé des efforts considérables pour protéger, héberger et prendre en charge les réfugiés. L'Union européenne devrait accroître sans délais son soutien à ces pays, notamment par ses programmes bilatéraux, ainsi qu'aux agences des Nations Unies et aux ONG. Une aide immédiate devrait également être apportée aux réfugiés qui se trouvent dans la Corne de l'Afrique ;

- l'Union européenne doit poursuivre et amplifier ses efforts pour démanteler les réseaux criminels de traite des êtres humains. Dans cette perspective, la coopération avec des partenaires clefs, en particulier la Turquie, mais aussi l'Egypte, la Tunisie ou le Niger, doit être renforcée afin d'améliorer la gestion des

frontières et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour contrôler et juguler les flux migratoires irréguliers ;

- la mise en place de centres polyvalents dans des pays de transit clés, en premier lieu au Niger, doit être accélérée avec le soutien financier de l'Union européenne. Des projets analogues doivent également être mis en œuvre dans d'autres pays de transit et d'origine importants (par ex. la Mauritanie, le Mali, l'Ethiopie) ;

- dans ce contexte, nous devons préparer le Sommet de la Valette de novembre avec nos partenaires africains, afin de déterminer des stratégies communes pour le développement et la sécurité, et être prêts à adapter autant que nécessaire nos instruments de coopération et notre aide au développement.

Nous saluons l'initiative de la présidence luxembourgeoise de convoquer une session extraordinaire du Conseil JAI le 14 septembre afin de préparer les décisions nécessaires. Nous proposons que le Conseil européen soit ensuite saisi.

La France et l'Allemagne sont déterminées à défendre Schengen. Ce système garantit la liberté de circulation et permet aux Etats membres de mieux relever les défis auxquels ils sont confrontés : gestion des frontières, politique migratoire, politique d'asile et lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Face au défi majeur que l'Europe a à relever et qui exige d'être à la hauteur des valeurs que nous portons et des devoirs que nous assumons, nous devons intensifier fortement nos efforts et mettre en œuvre les mesures adoptées avec rapidité et détermination. La France et l'Allemagne sont désireuses de contribuer à toutes les actions dans un esprit de solidarité et de responsabilité européenne.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Angela MERKEL

François HOLLANDE

